

PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION N°1



COMMUNE DE PONT- CROIX

Département du Finistère

Règlement graphique

Elaboration du P.L.U approuvé par le conseil municipal en date du : 23 décembre 2009
Modification n°1 du P.L.U approuvée par le conseil municipal en date du : 19 janvier 2016
Modification n°1 du P.L.U rendue exécutoire le : 04 avril 2016

N°	DESTINATION	REFERENCES CADASTRALES	BENEFICIAIRE	SURFACE APPROXIMATIVE
1	Sécurisation du carrefour au bas de la Rue Voltaire avec les rues du Moulin et de Stang Galan	Section Parcelle n°186	Commune	130 m²
2	Création d'un parking	Section Parcelle n°43	Commune	390 m²

LEGENDE

- U** zone Urbaine
 - UHa UHaa Zone d'habitat, densité forte
 - UHB Zone d'habitat, densité moyenne ou faible
 - UHC Zone d'habitat du secteur rural
 - Ui Zone d'activités
 - UL Zone sportive et de loisirs
 - Ur Zone à reconverter

- AU** zone A Urbaniser
 - 1AUH Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat (court terme)
 - 2AUh Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat (long terme)
 - 1AUid Zone à vocation d'activités (déchetterie)
 - 2AUi Zone d'urbanisation future à vocation d'activités
 - 1AUI Zone d'urbanisation future à vocation de tourisme et de loisirs légers

- A** zone Agricole
 - A Zone à vocation agricole

- N** zone Naturelle
 - N Zone naturelle à protéger
 - NL Zone naturelle (activités de loisirs)
 - Na Zone naturelle (lagunage)
 - Nm Zone naturelle à caractère maritime
 - Ns Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des sites (application de l'article R146-1 du C.U)

- Site archéologique
- Espace Boisé Classe à conserver ou à créer
- Plantations à réaliser
- Zones humides à préserver
- Éléments paysagers à préserver
- Tracé indicatif de voie
- Talus plante à conserver ou à créer
- Voie piétons / cycles

Commune de
PONT-CROIX
 Finistère
 Plan Local d'Urbanisme

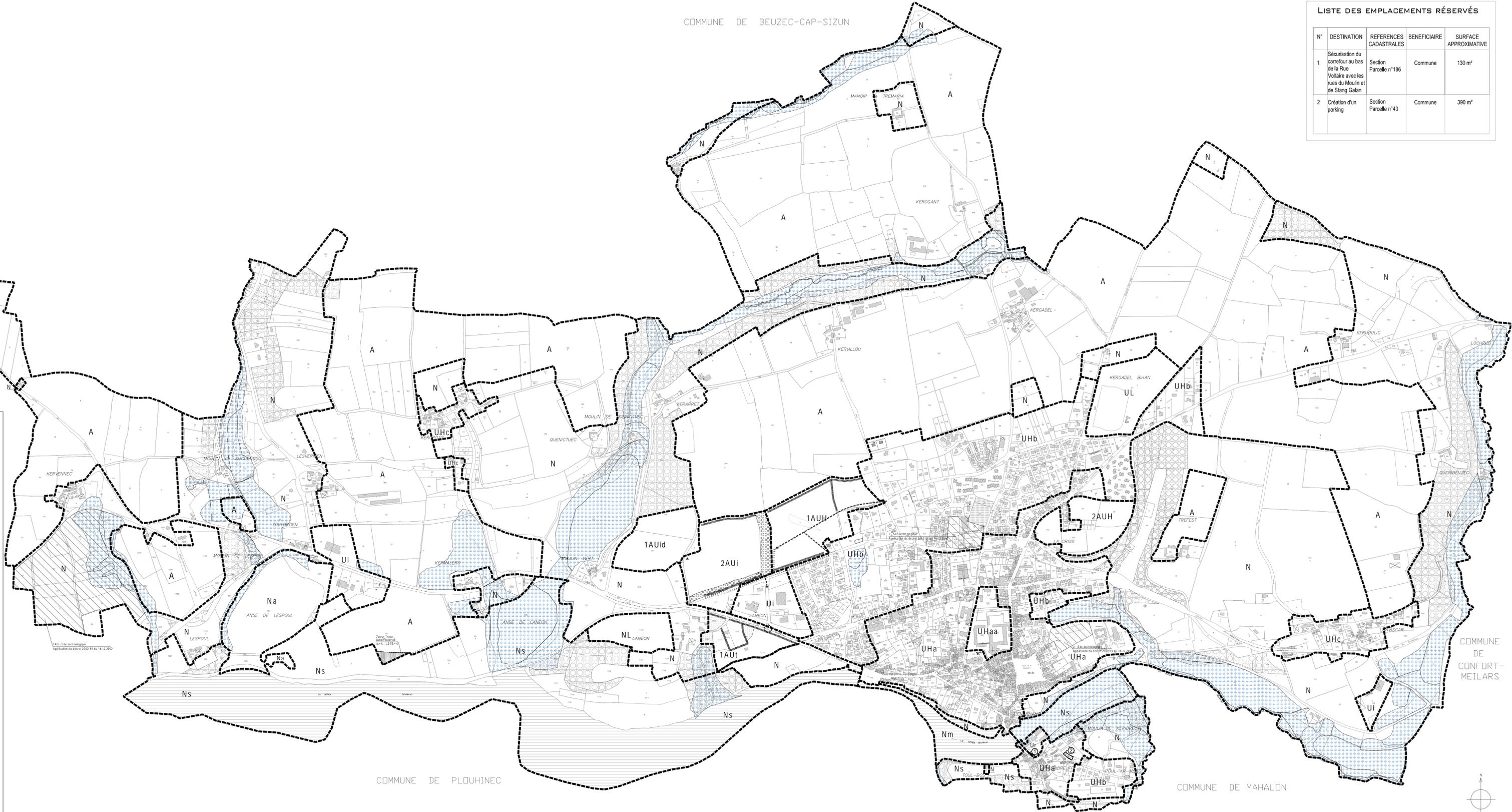
4 Règlement - Partie Graphique

1/5 000°

Arrêt du projet : D.C.M. du 28 septembre 2006

Approbation : D.C.M. du 23 octobre 2009

Approbation de la modification n°1 : 19 janvier 2016



COMMUNE D'ESQUIBIEN

COMMUNE DE PLOUHINEC

COMMUNE DE MAHALON

